

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2018**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 28
la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 1
représentés

Le mardi 22 mai 2018 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUF, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Michel LAVAL, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Liliane REUSCHLEIN donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Olivier DOSNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal DURAND

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

DELIBERATION N° 7

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 6ème Adjoint au Maire délégué aux finances et au logement

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2017 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2017 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2017 du budget principal de la commune présente les résultats suivants :
ille au plus bas quotient. DANS
D'où un excédent global de clôture de 5 999 547,46 €.

Le budget principal de la Commune de Joinville le Pont a été réalisé sur l'ensemble des sections, sans y intégrer les restes à réaliser, à hauteur de 51 180 043,46 € en recettes et 45 500 930,98 € en dépenses.

Restes à réaliser 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	5 149 644,56 €	5 470 079,54 €	320 434,98 €
Total	5 149 644,56 €	5 470 079,54 €	320 434,98 €

Résultat global de clôture (réalisations+ restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	31 293 491,17 €	36 916 413,68 €	5 622 922,51 €
Section d'investissement	19 357 084,37 €	19 733 709,32 €	376 624,95 €
Total	50 650 575,54 €	56 650 123,00 €	5 999 547,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisée	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisée	évolution CA17 / CA16
011	Charges à caractère général	8 604 836,81	8 057 841,78	93,64%	7 793 569,80	7 359 083,76	94,43%	-8,67% -696 758
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 872 000,00	15 699 317,93	98,91%	15 989 187,00	15 898 232,32	99,43%	1,27% 198 914
014	Atténuations de produits	3 659 744,00	3 548 392,45	96,96%	3 962 168,00	3 962 168,00	100,00%	11,66% 413 776
65	Autres charges gestion courante	2 359 679,54	2 175 555,76	92,20%	2 423 980,12	2 300 196,15	94,89%	5,73% 124 640
Total des dépenses de gestion des services		30 496 260,35	29 481 107,92	96,67%	30 168 904,92	29 519 680,23	97,85%	0,13% 38 572
66	Charges financières	237 950,07	190 571,16	96,96%	175 910,13	158 135,00	89,90%	-17,02% -32 436
67	Charges exceptionnelles	536 923,46	524 113,96	92,20%	42 375,00	29 022,48	68,49%	-94,46% -495 091
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 271 133,88	30 195 793,04	96,56%	30 387 190,05	29 706 837,71	97,76%	-1,62% -488 955
023	Virement vers section d'investissement	4 925 022,25	0,00	96,96%	3 941 961,13		0,00%	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 390 080,76	1 390 296,61	92,20%	1 587 736,72	1 586 653,46	99,93%	14,12% 196 357
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 315 103,01	1 390 296,61	22,02%	5 629 697,85	1 586 653,46	28,69%	14,12% 196 357
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		37 586 236,89	31 586 089,65	84,04%	35 916 887,90	31 293 491,17	87,13%	-0,93% -292 598

Au titre de l'exécution 2017, les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 31 293 491,17 €, soit 87,13 % des crédits ouverts au cours de l'année. Ce taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'améliore de 3,09 points comparativement au CA 2016.

La Ville constate également une réduction en volume des dépenses entre les deux exercices de - 292 598 €.

En se focalisant sur les dépenses réelles de la section de fonctionnement, les taux de réalisation s'améliorent d'année en année. En 2017, ces dépenses ressortent à 29 519 680,23 € soit un taux de réalisation de 97,85% des crédits budgétaires.

En comparaison avec l'an dernier, la progression des dépenses est seulement de +0,13% (+38 572 €). La rigueur de la préparation budgétaire et son exécution sont confortées par ces bons taux de réalisation et de faible progression des dépenses.

En cours d'année, la Ville a été contrainte d'ajuster ses prévisions budgétaires en prenant des Décisions modificatives (DM). Ces DM ont impacté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 101 719,40 €, soit 0,28% des crédits primitifs. Elles ont consisté à la régularisation des reversements de fiscalité (reversement par exemple du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à l'EPT Paris Est Marne et Bois), des attributions de subventions supplémentaires aux associations et des ajustements sur les postes consacrés au nettoyage de la voirie et aux charges d'électricité.

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Les charges à caractère général (Chapitre 011) 7 359 083,76 €

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elles se sont élevées à 7 359 083,76 €, en forte diminution de 696 758,02 € soit une régression de 8,67% par rapport au CA 2016.

Cette diminution s'explique principalement par le transfert des compétences Ordures ménagères et Assainissement à l'EPT Paris Est Marne et Bois. Si l'EPT était compétent depuis le 01/01/2016, ce n'est seulement qu'à la fin de la convention de gestion le 31/12/2016 que l'EPT a réellement pris en charge ces 2 compétences.

A l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017, la Ville a connu les principales évolutions suivantes :

Postes d'économies réalisées entre CA 2016 et CA 2017		Principaux postes d'augmentation entre CA 2016 et CA 2017	
Libellé de la dépense	Montant	Libellé de la dépense	Montant
Réparation bâtiments publics	-96 026,43	Energie – Electricité	140 675,82
Locations mobilières	-59 999,20	Etudes et recherches	60 152,51
Réparation et maintenance des réseaux	-51 452,21	Maintenance	47 307,41
Réparation et maintenance de la voirie	-46 892,14	Achats prestation Service	36 545,25
Frais de nettoyage des locaux	-21 616,15	Maintenance terrains	35 483,15
Réceptions	-20 305,51	Charges locatives	25 827,81
Fournitures de petit équipement	-18 269,88	Locations immobilières	17 066,46
Transports collectifs	-14 604,15	Carburants	13 086,79
Combustibles	-13 628,42		

Sur l'exercice 2017, le budget Communal a porté principalement des opérations d'investissement (extension, rénovation, livraison de nouveaux équipements) et a réduit mécaniquement ses dépenses de maintenance et réparation des bâtiments publics actuels (-96 026,43 €), des réseaux (-51 452,21 €) et de la voirie (-46 892,14 €). En raison du contexte de menace terroriste encore élevé, les projets de sortie extérieurs ont été limités ce qui se ressent sur les dépenses de transports (-12 604,15 €). La poursuite de la rationalisation des frais généraux sur les fournitures de petit équipement porte également ses fruits (-18 269,88 €). Enfin, les dépenses de combustibles se sont réduites de 13 628,42 € grâce à des régularisations a posteriori moins défavorables que prévues.

Dans le même temps, la Ville a subi les hausses de charges sur l'électricité (+140 675,82 €) malgré la négociation de marchés publics préférentiels avec le SIPPEREC. Ces dépenses demeurent dynamiques aussi du fait de conditions météorologiques défavorables sur l'année 2017.

La Ville a également ouvert de nouveaux sites pour l'accueil des Joinvillais dont l'Espace-Ludothèque le 25 Avenue Gallieni et surtout la redevance annuelle pour l'utilisation du stade JP Garchery (50 200,52 €) qui ont des répercussions sur les charges locatives (+25 827,81 €) et les locations immobilières (+17 066,46 €).

La commune a également eu recours aux services de plusieurs AMO pour la préparation et la passation de délégations et de marchés publics complexes (stationnement, restauration scolaire,...) . Ces études ont été nécessaires pour négocier au mieux les nouveaux marchés publics.

La reprise du cours du pétrole s'est confirmée sur 2017 avec une progression de 13 086,79 € des dépenses de carburant.

Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) 15 898 232,32 €

Les dépenses sur ce chapitre s'élèvent à 15 898 232,32 € soit une progression de 1,27 % par rapport au CA 2016 (+198 914 €). Ce poste de dépense représente 53,52% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Par comparaison, le ratio des communes de la même strate (10 000 à 20 000 habitants) s'établit à 58,30%.

Il faut ajouter que les charges de personnel évoluent tendanciellement à la hausse et ce malgré les efforts entrepris par la Commune pour limiter cette rigidité.

La commune poursuit ses actions en vue de conserver des marges de manœuvre en mettant en œuvre des actions portant sur le non remplacement des départs de fonctionnaires en retraite ou encore la réorganisation de services. La mobilité interne et la vacance de postes ont permis d'optimiser les ressources tout en apportant un service public de qualité.

Au niveau du volume financier des charges de personnel, malgré ses efforts, la ville est confrontée à des contraintes exogènes ou bien à des dépenses générées par de nouveaux services au profit de la population :

- rénovation des grilles indiciaires au 01/01/2017,
- augmentation de la valeur du point les 1er février et 1er juillet 2016. Impact en année pleine sur 2017,
- glissement Vieillesse Technicité,
- augmentation des cotisations retraite (IRCANTEC+CNRACL) au 01/01/2017,
- organisation de 4 tours de scrutins électoraux,
- ouverture de nouveaux équipements publics : RAM des Hauts de Joinville, le 25 Gallieni...

Atténuation de produits (Chapitre 014) 3 962 168,00 €

Ce chapitre budgétaire retrace l'ensemble des reversements de produits fiscaux supportés par le budget communal. Sur l'exercice 2017, ces reversements ont progressé de 11,66% pour s'établir à 3 962 168,00 €.

Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, les compétences de ramassage des ordures ménagères et l'assainissement sont transférées à l'Etablissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » depuis le 1er janvier 2016. Sur l'exercice 2016, une convention de gestion transitoire a permis à la commune d'agir au nom et pour le compte de l'EPT et assurer ainsi, la mission liée au ramassage des ordures ménagères. En contrepartie, l'EPT remboursait la Commune à hauteur des dépenses engagées.

Sur l'exercice 2017, cette convention de gestion transitoire a pris fin au cours du 1er semestre. Depuis, l'EPT est indépendant dans la gestion de ses propres compétences mais ne perçoit pas encore le produit de la TEOM. Jusqu'en 2019, la Ville poursuit le financement de l'EPT par un versement de fiscalité (TEOM). Aussi, la Ville a procédé au versement de 2 026 000 € de fiscalité au profit du Territoire contre 1 678 488,45 € en 2016 (+347 511,55 €).

Le versement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) mis en place par la Loi de Finances 2012, est resté identique à celui de 2016, soit 1 436 394 €.

Dans le cadre de la péréquation horizontale, la ville a versé 499 774 € au titre du FPIC (Fonds de péréquation Intercommunale et Communale), montant en progression de 15,29% par rapport à l'année 2016. Malgré la participation de la Métropole de Paris et de l'EPT dans le financement du FPIC, la contribution de la Ville s'est alourdie de 66 264 €. L'enveloppe d'un milliard € projetée pour ce fonds a été atteinte sur l'année 2017. La participation communale ne devrait évoluer qu'à la marge dans cette logique.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
FPIC	630 250,00	894 320,00	433 510,00	499 774,00
FNGIR	1 440 470,00	1 436 394,00	1 436 394,00	1 436 394,00

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 2 300 196,15 €

Au compte administratif 2017, les autres charges de gestion courante catégorisées dans ce chapitre s'élèvent à 2 300 196,15 €. Les principales dépenses sont la participation Service d'Incendie, les subventions de fonctionnement aux associations, les subventions d'équilibre aux budgets annexes et CCAS, les admissions en non-valeur, les cotisations aux organismes de regroupement...

On peut souligner sur les dépenses de ce chapitre :

- une subvention d'équilibre au profit du CCAS, réalisée à hauteur de 721 221,98 € en progression de 2,08%.
- un soutien confirmé aux associations locales avec un subventionnement représentant 783 484,50 €.
- une participation pour contrainte de service public de 93 220 € versée à la Crèche des Petits Chéris.
- le versement d'une participation au FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) en faveur de l'EPT pour un montant de 34 709,00 €.
- une participation au financement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) pour 325 872,03 € (+1,65% par rapport au CA 2016).

Les charges financières (chapitre 66) 158 135,00 €

La Ville continue à assurer la maîtrise de ses charges financières grâce au maintien de taux faibles voire négatifs sur l'année 2017 et a poursuivi son désendettement progressif. Avec ses deux facteurs et la qualité de son exécution budgétaire, la Ville a affiché une excellente signature auprès des établissements bancaires rencontrés lors de la consultation menée en 2017 pour le financement de nos investissements.

L'année 2017 a été l'occasion pour la Ville de réduire à nouveau son coût de remboursement des charges financières puisqu'elles se sont élevées à 158 135,00 €, en diminution de 17,02% (- 32 436,16 €) par rapport à l'an dernier.

La ville a mobilisé en cours d'année la totalité des crédits disponibles sur sa ligne de financement contracté auprès de la Société Générale. Cette ligne de financement est adossée à la fois à un taux court négatif et à une marge faible. Aussi, le coût pour la Commune est nul.

Courant octobre 2017, la Ville a contracté deux emprunts bancaires pour s'assurer le financement de ses investissements annuels. Ceux-ci négociés sur des taux attrayants n'ont été que partiellement mobilisés (3 sur 7 millions € au total).

Au 31 décembre 2017, le taux moyen de l'encours de dette communal ressort à 1,82%.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 29 022,48 €

Ce chapitre recense par nature des dépenses non prévisibles et difficilement anticipables.

Ainsi en 2017, la commune affiche une chute de 94,46% de ses dépenses exceptionnelles par rapport au compte administratif 2016. Cette forte baisse est le résultat d'une faible réalisation en 2017 établie à 29 022,48 € contre 524 113,96 € en 2016.

Pour rappel, au CA 2016, la Ville avait versé un solde de 500 281,46 € au profit de l'EPT, dans le cadre de la reprise de résultats du budget annexe de l'assainissement et le transfert de cette compétence.

Les dépenses d'ordre (chapitres 023/042) 1 586 653,46 €

Les dépenses d'ordre sont des écritures purement comptables sans décaissements et encaissements. Ces prévisions et écritures correspondent au virement d'autofinancement vers la section d'investissement (chapitre 023) et aux amortissements des équipements (chapitre 042).

A l'issue de l'exécution 2017, on constate 1 586 653,46 € d'écritures comptables réalisées au chapitre 042 concernant d'une part l'abondement de la dotation aux amortissements pour 1 586 553,46 € et d'autre part des régularisations comptables suite à la cession d'un ancien véhicule (100,00 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exécution de la section de fonctionnement au titre de 2017 fait ressortir un volume de recettes à 36 916 413,68 €, soit un taux de réalisation de 102,78% par rapport aux crédits votés (35 916 887,90 €).

Le précédent exercice présentait un total des recettes de fonctionnement à 37 586 236,89 € soit une baisse sur 2017 de 1,1%. Il faut noter cependant qu'avec le transfert des compétences à l'EPT au 01/01/2017, la ville ne bénéficie plus d'excédent de fonctionnement reporté lié à la reprise du budget assainissement. C'est pourquoi les recettes de fonctionnement affichent à périmètre constant une quasi-stabilité entre les exercices 2016 et 2017 (+ 0,08%).

Dans le détail, les recettes de fonctionnement en 2017 se décompensent de la sorte :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17 / CA16
013	Atténuations de charges	317 000,00	333 258,54	105,1%	256 000,00	378 271,02	147,8%	45 012 13,5%
70	Produits des services et du domaine	4 860 631,79	4 692 852,02	96,5%	3 679 195,00	3 787 520,39	102,9%	-905 332 -19,3%
73	Impôts et taxes	25 500 940,00	25 638 435,16	100,5%	25 944 524,00	26 529 381,06	102,3%	890 946 3,5%
74	Dotations et participations	5 907 782,00	5 598 909,60	94,8%	5 801 549,50	5 923 059,17	102,1%	324 150 5,8%
75	Autres produits de gestion courante	298 978,00	291 793,50	97,6%	233 587,00	255 853,32	109,5%	-35 940 -12,3%
76	Produits financiers	0,00	0,35		0,00	0,00		0 -100,0%
77	Produits exceptionnels	750,00	64 393,14	858,6%	1 150,00	41 446,32	360,4%	-22 947 -35,6%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		36 886 081,79	36 619 642,31	99,3%	35 916 005,50	36 915 531,28	102,78%	295 889 0,8%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	161,02		882,40	882,40	100,0%	721 448,0%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00	161,02		882,40	882,40	100,0%	721 448,0%
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	700 155,10	700 155,10	100,0%				-700 155 -100,0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		37 586 236,89	37 319 958,43	99,3%	35 916 887,90	36 916 413,68	102,78%	-403 545 -1,1%

Les atténuations de charges (chapitre 013) 378 271,02 €

Ce chapitre budgétaire retrace l'ensemble des produits liés aux rabais, remises et ristournes effectuées par les fournisseurs (comme ceux par exemple prévus dans le marché public relatif à aux travaux neufs et d'entretien de la voirie) ainsi que les remboursements sur rémunération du personnel ou charges de sécurité sociale.

Sur l'exercice 2017, la Ville a récupéré 118 649,30 € de recettes liées aux remboursements sur la rémunération du personnel : des indemnités journalières pour 55 364,68 €, des indemnités de mutation ou reprise du compte épargne temps d'un agent recruté par voie de mutation pour 42 215,78 € et des régularisations salariales pour 18 717 €.

Ces recettes viennent diminuer a posteriori le poids de la masse salariale qui s'élève à 15 779 583,02 € net.

La ville a également perçu des produits à hauteur de 259 622 € auprès des fournisseurs dans le cadre de l'exécution des marchés publics (rabais,...).

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) 3 787 520,39 €

Ce chapitre budgétaire recense l'ensemble des produits issus des prestations de services rendus aux usagers par les directions de la ville (restauration scolaire, structures petite enfance, structures jeunesse, EMA,...), des redevances d'utilisation du domaine ainsi que les remboursements de frais par les budgets annexes et partenaires.

Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 3 787 520,39 € en baisse de 19,29% par rapport à l'an dernier. Cette forte baisse est la résultante de la fin de la mise en œuvre de la convention de gestion transitoire avec l'EPT. Ainsi, la Ville n'a perçu que 51 451,27 € pour le remboursement des charges de personnel.

Après retraitement de ces opérations exceptionnelles avec l'EPT sur 2016 et 2017, les produits de ce chapitre affichent une hausse de 5,24%.

Sur le domaine des prestations proposées par la ville aux usagers, les produits culturels, sociaux et périscolaire / scolaire / jeunesse facturés sont en progression de 127 753 €, par rapport à l'exercice 2016, pour atteindre 2 179 563 €. Le dynamisme des recettes est confirmé dans l'ensemble des secteurs et ce sans hausse tarifaire en début d'année.

La Redevance d'Occupation du Domaine Public liée à l'électricité (RODP) a été réimputée en début d'exercice 2017, sur la nature 70323. Cette modification augmente donc les recettes du chapitre 70 et diminue celles du chapitre 75.

Les recettes fiscales (chapitre 73) 26 529 381,06 €

Au titre de l'exercice 2017, la Ville de Joinville le Pont a encaissé des produits fiscaux d'un montant total de 26 529 381,06 € de recettes. Par rapport au budget prévisionnel, le taux de réalisation ressort à 102,25%.

Le produit des recettes fiscales locales s'élève à 18 133 194 €, un montant légèrement au-dessus de celui notifié par les services fiscaux (+ 87 594 €), d'où un taux de réalisation à 100,49 %. A cela s'ajoute aussi 112 480 € de recettes fiscales supplémentaires. Celles-ci sont versées directement par le Trésor Public suite à leurs investigations sur l'évolution des valeurs locatives.

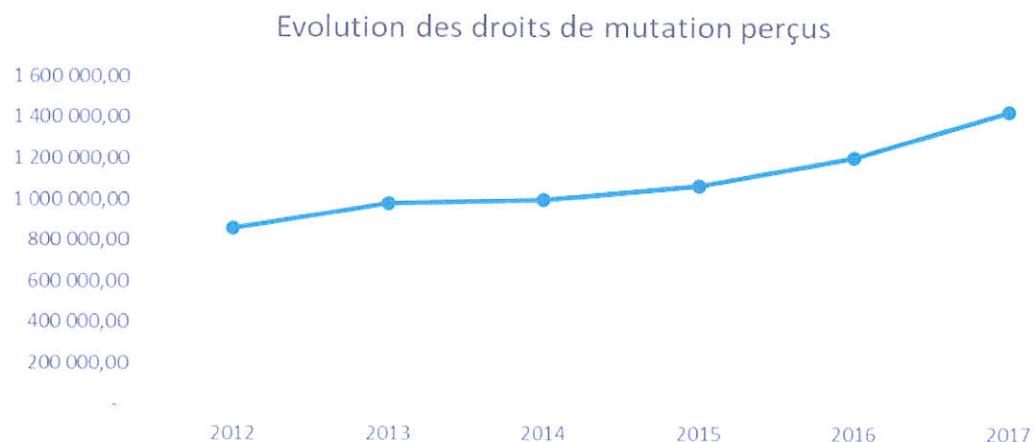
Avec l'intégration de la ville dans la Métropole du Grand Paris, les impôts économiques ainsi que l'ancienne composante taxe professionnelle incluse dans la Dotation Forfaitaire (ex DCTP) ont été transférés automatiquement à cette structure intercommunale et à l'EPT10. En contrepartie, ces impôts économiques et dotation sont reversés par le biais d'une attribution de compensation notifiée à un montant de 3 893 516 €.

Dans la lignée des mouvements financiers avec l'EPT, la Ville continue à percevoir jusqu'en 2020 l'intégralité des recettes issues de la taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères qui fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Pour l'exercice 2017, la ville a encaissé 2 607 790 €.

Les autres taxes locales dont celles reposant sur l'électricité et les droits de mutation ont évolué de manière différente. La taxe sur l'électricité progresse peu et dépend uniquement des volumes consommés. Le produit réalisé en 2017 est quasiment identique à celui perçu en 2016 (+ 1,9%), soit

311 656,94 €.

Les droits de mutation correspondent aux taxes perçues par les communes, les départements et l'Etat dans des proportions différentes et sont exigibles à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier considéré comme ancien. Sur l'exercice 2017, ces droits de mutation ont représenté 1 431 059,22 € en progression de 18,68% par rapport à l'an dernier. Depuis 2014, cette recette évolue continuellement à la hausse et confirme ainsi l'intérêt et l'attractivité immobilière de la commune.



Les dotations et participations (chapitre 74) 5 923 059,17 €

Le chapitre 74 regroupe l'ensemble des dotations et compensations fiscales que l'Etat reverse aux collectivités afin d'assurer leurs missions de service public et les différentes subventions de fonctionnement attribuées par nos partenaires.

Au titre des dotations, la ville a perçu une dotation forfaitaire d'un montant de 2 760 124 €, en-dessous des inscriptions budgétaires 2017 et en forte diminution par rapport aux années antérieures. Depuis 2013, la dotation forfaitaire s'est réduite de 3 889 913 € en raison du transfert de la Dotation de compensation de la TP (DCTP) à la MGP (comme évoqué ci-dessus dans le chapitre 73) et de la contribution de la commune au redressement des comptes publics (CRCP).

La Dotation de solidarité urbaine a été recouvrée à hauteur de 164 410 €. Avec la refonte des critères d'éligibilité, la commune n'est plus éligible à ce dispositif depuis l'année 2017. La Ville est entrée dans un dispositif de sortie progressif. Une baisse de 25% sera appliquée sur la DSU de 2018 et une de 50% sur celle de 2019.

La Dotation nationale de péréquation, perçue pour 156 965 €, elle, n'est pas soumise à suppression. Cependant, après une progression annuelle de 15%, entre 2014 et 2016, elle subit également une diminution à hauteur de 8%.

La Ville a participé au programme mis en œuvre par l'Etat sur les emplois d'avenir. En 2017, la ville a obtenu 137 702,83 € de recettes pour 13 contrats d'emploi d'avenir. Après une augmentation des contrats et de la recette associée, la Ville perd 4,7% de subvention en 2017.

La Ville a également pu compter sur les participations financières versées par nos partenaires que ce soit la CAF, l'Etat et le département. La commune a encaissé à ce titre 2 067 689,34 €, montant en hausse de 579 174,11 € par rapport à l'an dernier.

Notre principal financeur reste la CAF à hauteur de 1 983 231,17 € qui participe aux actions communales mises en place sur les champs petite enfance, périscolaire et jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse notamment mais aussi par le biais des prestations de services.

Enfin, pour clore ce chapitre, les exonérations fiscales attribuées par l'Etat sur les impôts ménages font l'objet d'un versement sous la forme d'une compensation. A fin 2017, ces compensations ont représenté 599 767 € en hausse de 21,3% par rapport à l'an dernier.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 255 853,32 €

Ce chapitre constate principalement les loyers que la ville perçoit au titre de son patrimoine (197

593,91 €).

A la suite d'écritures de réimpulsion comptable des Redevances d'Occupation du Domaine Public liées à l'électricité (RODP) entre le chapitre 75 et le chapitre 70, ce chapitre affiche une diminution de 35 940,18 €.

Il faut noter également l'apparition d'une nouvelle recette de 42 153 € au titre du versement pour berceaux d'entreprise prévu dans la DSP pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris.

Les recettes financières et exceptionnelles (chapitres 76/77) 41 446,32 €

Aucune recette financière n'a été perçue sur l'année 2017.

Au niveau des recettes exceptionnelles, au même titre que les dépenses, elles sont imprévisibles et dépendent de l'exécution comptable de l'exercice.

La ville a facturé et recouvré 3 391,96 € de pénalités en application des clauses des marchés publics (prestations en retard, livraisons incomplètes...). Enfin, le budget communal a perçu 34 326,01 € de remboursements de sinistres auprès de nos assureurs et de frais de justice.

A l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2017, la section de fonctionnement présente des recettes qui s'élèvent à 36 916 413,68 € contre des dépenses établies à 31 293 491,17 €.

La différence de 5 622 922,51 € correspond au résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé en 2017 pour couvrir le financement des dépenses d'investissement.

Dans l'objectif de proposer aux Joinvillais un service public de qualité et des équipements modernes répondant à leurs besoins, la Ville s'est engagée dans un programme important de rénovation et de construction.

Face à un programme d'investissement sans commune mesure, l'autofinancement de cet effort vient confirmer la gestion en bon père de famille de la Ville en couvrant ses obligations de remboursement de la dette et assurer sereinement le financement de ses futurs équipements publics.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur l'exercice 2017, la commune a réalisé 14 207 439,81 € de dépenses d'investissement. Sur ce volume, les dépenses réelles en représentent 88,52% et s'établissent à 12 575 830,00 €.

En comparaison avec l'an dernier, les dépenses réelles d'investissement se sont accrues de 2,58% en corrélation avec les prévisions de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Chap	Libellé	Crédits ouverts 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17 / CA16
20	Immobilisations incorporelles	831 018,23	448 419,98	54,0%	1 269 509,64	646 194,40	50,9%	44,1%
204	Subventions d'équipement	730 653,21	635 241,00	86,9%	3 349 129,20	317 662,77	9,5%	-50,0%
21	Immobilisations corporelles	4 498 935,35	3 541 567,42	78,7%	5 755 167,72	3 904 768,41	67,8%	10,3%
23	Immobilisations en cours	6 150 474,17	3 570 377,16	58,1%	8 504 103,36	5 687 556,63	66,9%	59,3%
Total des dépenses d'équipement		12 211 080,96	8 195 605,56	67,1%	18 877 909,92	10 556 182,21	55,9%	28,8%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 644 366,50	368 004,50	22,4%	2 380 375,50	1 104 013,50	46,4%	200,0%
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		5 230,50	5 230,50	100,0%	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 676 846,63	2 080 291,31	56,6%	2 164 352,80	910 403,79	42,1%	-56,2%
020	Dépenses imprévues	1 137 112,98			0,00			
Total des dépenses financières		6 458 326,11	2 448 295,81	37,9%	4 549 958,80	2 019 647,79	44,4%	-17,5%
45	Opération pour compte de tiers	1 724 277,49	1 616 082,13	93,7%				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		20 393 684,56	12 259 983,50	60,1%	23 427 868,72	12 575 830,00	53,7%	2,6%
040	Op. d'ordre transfert entre sections	0,00	161,02		882,40	882,40	100,0%	448,0%
041	Opérations patrimoniales	1 707 533,04	129 220,06	7,6%	1 572 947,81	339 106,53	21,6%	162,4%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 707 533,04	129 381,08	7,6%	1 573 830,21	339 988,93	21,6%	162,8%
D 001	Salde d'exécution négatif d'investissement reporté N-1	75 755,78	75 755,78	100,0%	1 291 620,88	1 291 620,88	100,0%	1605,0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 176 973,38	12 465 120,36	56,2%	26 293 319,81	14 207 439,81	54,0%	14,0%

La Ville a investi et réalisé 54,03% des crédits délibérés par le Conseil municipal au cours de l'année 2017. Certains programmes d'investissement ont été décalés dans le temps ce qui affecte le taux de réalisation affiché.

Les Dépenses d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 et 23)**10 556 182,21 €**

Dans le détail, le budget communal a investi et réalisé différents programmes dont :

- Les opérations d'investissement :

- **160027 – Stade JP Garchery – 1ère tranche de travaux** : Rénovation intégrale de la piste d'athlétisme, du terrain d'honneur et installation d'un nouvel éclairage. **2 435 029,28 €**
- **160026 – Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée** : Mises aux normes des bâtiments municipaux suivants : le Chalet, la crèche Canadiens, la PMI et Joinville Eau Vive, le groupe scolaire Élémentaire du Paragon. **232 977,44 €**
- **160025 – Guichet unique** : Missions de programmation et de préparation avec les Cabinets d'architectes du réaménagement de l'Hôtel de Ville. **109 057,93 €**

- En parallèle des opérations d'investissement, la Ville a lancé d'autre projets visant à améliorer le service rendu aux citoyens et le cadre de vie :

- **211-21312 – Construction de bâtiments scolaires** : Versement d'acomptes (30% du montant) sur la VEFA de l'Ecole des Bords De Marne **2 784 600,00 €**
- **020-2313 – Constructions en cours de bâtiments** : Travaux de ravalement et remplacement des brises soleil pour l'Hôtel de Ville, réhabilitation du 3e étage, couverte de l'ancienne rampe d'accès et injections de consolidation. **944 791,18 €**
- **822-2315 – Opérations de rénovation, modernisation et sécurisation des voiries communales** : (Avenues de Naast, de la Plage, Rue Hugedé, stationnement Avenue Jamin, aménagements Vigipirate...) **917 781,52 €**
- **422-2314 – Construction sur sol d'autrui** : Rénovation et aménagement Espace le 25 Avenue Gallieni **233 948,34 €**
- **822-20422 – Participations financières ZAC Cœur de Joinville** : solde de participations versées pour l'aménagement intérieur de la crèche et travaux Rue Hypolite Pinson et Rue de Paris **230 214,00 €**
- **212-2313 – Construction en cours de bâtiments** : Agrandissement du réfectoire du Groupe Scolaire Primaire PALISSY **224 520,73 €**
- **211/212-2313 – Travaux de rénovation, modernisation et sécurisation des groupes scolaires** (réhabilitations électriques GS Polangis, sanitaires GS Polangis, sécurisation GS Polangis et Gibus, rénovation réfectoire GS Gibus...) **181 938,34 €**
- **822-2031 – Frais d'études** : Aménagement de la voirie Quai de la Marne **125 219,30 €**
- **821-2315 – Installations de voirie** : Création et extension du réseau de fibre optique **90 185,26 €**

- Enfin, la ville réalise des investissements réguliers afin de maintenir son patrimoine immobilier et mobilier en état de fonctionnement, ce sont des investissements récurrents :

- Renouvellement et acquisition du matériel informatique – plan de développement et modernisation, acquisition des équipements VDI **516 525,20 €**
- Rénovation de l'éclairage public sur les voiries communales et installation de signalisation lumineuse **345 644,75 €**
- Acquisition véhicules électriques pour les services municipaux **126 899,46 €**
- Fourniture, pose et remplacement de mobiliers urbains **98 469,64 €**
- Travaux de renouvellement du patrimoine arboré **51 354,82 €**
- Remplacement du mobilier scolaire, périscolaire **50 321,95 €**

Les dépenses financières (chapitres 10 / 13 / 16)**2 019 647,79 €****Les dépenses de Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)****1 104 013,50 €**

En 2015, la Ville a bénéficié d'un programme national d'avance de trésorerie afin de maintenir son programme d'investissement face aux difficultés rencontrées par les Collectivités territoriales. Cette avance de 736 009,00 € a été remboursée en deux temps sur les exercices 2016 et 2017.

Des opérations de régularisations comptables ont également été comptabilisées pour réaffecter cette recette sur la bonne imputation budgétaire.

Les dépenses de subventions d'investissement (chapitre 13)**5 230,50 €**

Cette réalisation de 5 230,50 € correspond au remboursement d'une avance de subvention, versée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre du plan local de prévention des déchets. Cette convention n'ayant jamais pas été suivi d'effet pour cause de transfert de la compétence à l'EPT, la Ville a procédé à son remboursement.

Les dépenses d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 910 403,79 €

Sur l'exercice 2017, la Ville a assuré le remboursement de ses échéances bancaires en lien avec ses engagements obligatoires sur les contrats de dette en cours d'extinction.

Ce remboursement en capital des échéances s'élèvent à 734 655,44 € en forte diminution par rapport à l'an dernier.

L'année 2017 est la fin d'un cycle de désendettement assez long : le remboursement en capital augmente en parallèle d'une réduction des charges financières.

La Ville dispose toujours d'un Crédit-revolving contracté auprès de la Société Générale pour lequel la totalité des fonds est utilisée (1 233 604,45 €). Cet outil de financement voit son plafond de tirage se réduire annuellement et la Ville a remboursé de ce fait 175 748,35 € en 2017.

Au 31 décembre 2017, le stock de la dette municipale s'élève à 8 354 458,05 € en y intégrant le crédit-revolving. La capacité de désendettement de la Ville s'affiche à 1.18 an. Ce ratio reste peu élevé malgré l'intégration des emprunts réalisés en 2017. Il demeure largement inférieur à la moyenne de la strate des Communes de 10 à 20 000 habitants qui s'affiche quant à lui à 4,77 années (Donnée Finance Active pour l'exercice 2016).

Rapporté à la population, le ratio d'endettement de la commune est de 443 € par habitant contre 737 € au niveau de la strate.

Au 31 décembre 2017, le taux moyen de notre dette ressort à 1,82%. La commune bénéficie de la baisse des taux d'intérêt à court terme grâce à son encours de dette mobilisé à taux variable.

Les Dépenses d'ordre (chapitres 040 / 041) 339 988,93 €

Pour finir, les dépenses d'ordre se sont élevées à 339 988,93 € et correspondent d'une part pour 882,40 € à une reprise d'amortissement sur les subventions d'investissement et pour 339 106,53 € d'écritures patrimoniales. Ces écritures concernent d'une part la constatation de la chute de plafond du crédit revolving pour 175 748,35 € et 163 358,18 € d'écritures de transfert des études réalisées sur leurs imputations définitives.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement au titre de 2017, s'élèvent à 12 337 869,79 €, soit 64,29 % de réalisation par rapport aux crédits ouverts (19 190 674,15 €). Les recettes réelles ont augmenté de 43,59 % par rapport à 2016.

Toutefois, cette forte progression du recouvrement des recettes d'investissement est à relativiser puisque les années précédentes, la Ville n'avait pas eu recours à l'emprunt en finançant ses investissements sur ses propres fonds.

Chap	Libellé	Crédits ouverts 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17 / CA16
13	Subventions investissements	1 867 962,79	622 637,13	33,3%	1 576 295,68	726 394,01	46,1%	103 757 16,66%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 416 595,08	0,00		10 052 762,69	3 671 067,68	36,5%	3 671 068
Total des recettes d'équipement		4 284 557,87	622 637,13	14,5%	11 629 050,37	4 397 461,69	37,8%	3 774 825 606,26%
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 293 007,89	6 353 769,47	101,0%	7 561 615,78	7 940 408,10	105,0%	1 586 639 24,97%
165	Dépôts et cautionnements reçus	791 000,00	0,00					0
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00					0
Total des recettes financières		7 084 007,89	6 353 769,47	89,7%	7 561 615,78	7 940 408,10	105,0%	1 586 639 24,97%
45	Opération pour compte de tiers	1 724 277,49	1 616 082,13	93,7%				-1 616 082 -100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 092 843,25	8 592 488,73	65,6%	19 190 674,15	12 337 869,79	64,29%	3 745 381 43,59%
021	Virement de la Section de fonctionnement	4 925 022,25			3 941 961,13			0
040	Op d'ordre transf. entre sections	1 390 080,76	1 390 296,61	100,0%	1 587 736,72	1 586 653,46	99,9%	196 357 14,12%
041	Opérations patrimoniales	1 707 533,04	129 220,06	7,6%	1 572 947,81	339 106,53	21,6%	209 886 162,43%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 022 636,05	1 519 516,67	18,9%	7 102 645,66	1 925 759,99	27,11%	406 243 26,74%
R 001 Solde d'exécution positif d'investissement reporté N-1		1 061 494,08	1 061 494,08	100,0%				-1 061 494 -100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 176 973,38	11 173 499,48	50,4%	26 293 319,81	14 263 629,78	54,2%	3 090 130 27,66%

Dans le détail, les recettes d'investissement en 2017 sont composées ainsi :

- Recettes d'équipement,
- Recettes financières,
- Recettes d'ordre,

Les recettes d'équipement (chapitres 13/16)

4 397 461,69 €

Les recettes d'équipement sont constituées principalement de subventions liées à des opérations. Sur l'exercice 2017, la commune a perçu 4 397 461,69 € de recettes d'équipement soit une réalisation de 37,8 % par rapport aux crédits ouverts.

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

726 394,01 €

Les subventions d'investissement ont été recouvrées et titrées pour un montant de 726 394,01 € soit un taux de réalisation de 16,66%. Ce faible taux est le résultat d'un décalage dans la perception de certaines subventions importantes. En effet, pour la majorité, le solde de ces recettes est versé à la fin des travaux. De nombreuses opérations sont en cours et seront livrées sur les années 2018 et 2019. Le solde de ces subventions sera perçu dans la foulée de leurs livraisons.

Sur l'exercice 2017, la ville a reçu le versement des subventions suivantes :

- 43 658,57 €, dans le cadre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) notifiées en 2016 pour le programme de réfection de la rue de la Fraternité,
- 16 156,80 €, versée par le SIPPEREC pour la rénovation de l'éclairage public pour la rue de l'Egalité, rue de la Fraternité et l'Avenue Ratel,
- 18 000 € de bonus écologique suite à l'achat de trois véhicules électriques,
- 82 002 €, relatifs aux produits des amendes de police.

Enfin, notre principal financeur, la CAF du Val de Marne a subventionné les programmes de la commune à hauteur de 566 576,64 €, notamment pour :

- Multi-accueil « Les petits chéris », construction et aménagement (258 081 €),
- Multi-accueil « Trampoline », Extension (212 800 €),
- RAM, construction et aménagement (63 479 €).

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

3 671 067,68 €

Le budget prévisionnel 2017 prévoyait des recettes sur ce chapitre à hauteur de 10 052 762,69 € pour financer une réalisation optimum des dépenses d'investissement. En raison des retards et aléas rencontrés sur les programmes, le besoin d'emprunt, principale composante de ce chapitre budgétaire, s'est réduit.

Pour assurer et garantir le financement du programme d'investissement, la Commune a lancé une campagne d'emprunts pour un volume de 7 millions € en septembre / octobre 2017.

Cette campagne de financement a été fructueuse puisque la Commune a pu contracter deux emprunts à des conditions avantageuses auprès de la Caisse d'Epargne pour 3 millions € à taux variable sur 20 ans et un autre auprès du Crédit Agricole Ile de France de 4 millions à taux fixe sur 20 ans aussi avec une phase de mobilisation longue.

La Ville a effectué un tirage complémentaire de 670 881,80 € sur le crédit revolving, seul instrument à court terme à notre disposition pour financer ses besoins courants.

Eu égard à l'exécution budgétaire 2017 et en intégrant le décalage dans le temps des programmes d'investissement, la Ville a fait le choix de mobiliser rapidement l'enveloppe de 3 millions €, emprunt qui apparaît dans les écritures comptables 2017. Le solde de 4 millions a été reporté sur l'exercice 2018.

Enfin, la Ville dispose de jardins familiaux qu'elle met à disposition des Joinvillais moyennant le paiement d'une redevance annuelle et le versement d'une caution. C'est l'encaissement de cette caution qui apparaît budgétairement sur ce chapitre pour un montant de 185,88 €.

Les recettes financières (chapitre 10)

7 940 408,10 €

Ce chapitre fait ressortir un volume de recettes à 7 940 408,10 €, soit un taux de réalisation de 105% par rapport aux crédits votés (7 561 615,78 €). Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), perçue à posteriori sur les dépenses d'investissement 2016, représente 979 230 €. Autre exemple du

dynamisme de la Ville en relation avec la hausse des droits de mutation, les taxes d'aménagement s'envolent de 304,96% pour s'établir à 491 300,32 €.

Enfin, la Ville dispose de l'excédent de fonctionnement capitalisé représentant le résultat positif de la section de fonctionnement constaté sur sa gestion 2016. Pour rappel, cet excédent de 5 733 868,78 € assure une part essentielle du financement de la section d'investissement.

Les recettes d'ordre (Chapitres 021 / 040 et 041)

1 925 759,99 €

Pour terminer, un point sur les recettes d'ordre qui se montent à 1 925 759,99 € en hausse de 26,74% par rapport à l'an dernier. Cette progression s'explique par l'application stricte des durées d'amortissement délibérées par le Conseil municipal et notamment les conditions de seuil d'amortissement des biens de faible valeur (amortissement sur un an si le bien amortissable unitaire est inférieur à 500 € TTC).

Les recettes d'ordre 2017 concernent uniquement les ressources liées amortissements des biens et les écritures comptables de régularisations des frais d'études évoquées dans la section précédente.

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2017 du budget principal et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2017 – budget principal de la commune

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 16/05/2018

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amélie SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont")
Contre	1	Monsieur Michel LAVAL (non inscrit)
Abstention	5	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOYE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 622 922,51 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017	5 622 922,51 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 347 810,85 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-1 291 620,88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017	56 189,97 €

Article 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
5 149 644,56 €	5 470 079,54 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2017 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

•Recette d'investissement (compte 1068) : 5 622 922,51 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 28 MAI 2018

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : 28 MAI 2018

A Joinville-le-Pont le

30 MAI 2018

180522_7

